

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au Conquet, le 21 juillet 2023

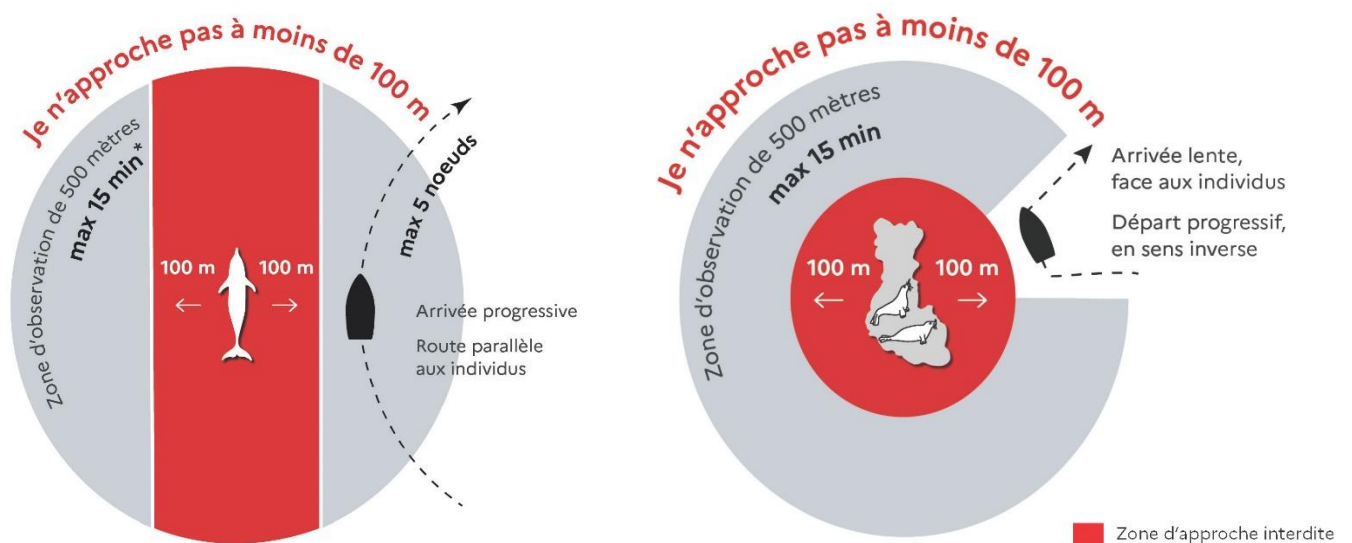
L'approche des mammifères marins est réglementée. Cet été, admirez-les à distance.

Les grands dauphins et les phoques gris sont des espèces protégées. Voilà quelques conseils et éléments de réglementation pour que vos vacances soient aussi agréables pour vous, que pour eux !

Protéger les mammifères marins, c'est l'affaire de tous !

Le parc naturel marin d'Iroise abrite tout au long de l'année différentes espèces de mammifères marins, dont 2 groupes de grands dauphins, et des phoques gris dans tout le périmètre du parc. D'autres espèces comme le Dauphin commun, le Dauphin de Risso ou le Marsouin commun profitent aussi toute l'année des eaux de l'Iroise. Ils trouvent dans l'archipel de Molène, sur le littoral de la presqu'île de Crozon et aux abords de l'île de Sein, une nourriture et des espaces de repos, nécessaires à leur survie. Le dérangement répété de ces animaux peut avoir des conséquences importantes sur leur comportement et leur santé et entraîner leur déplacement ou leur disparition.

Gardez en tête que la perturbation intentionnelle et le harcèlement des espèces protégées sont passibles d'amende.



Si vous observez un mammifère marin pendant votre navigation

Il est interdit de l'approcher à moins de 100 mètres. A 500 mètres adoptez une vitesse de 5 nœuds.

Si un mammifère marin vient naturellement vers le bateau, il s'agit soit de curiosité, soit d'un comportement d'autoprotection. Maintenez votre cap et la vitesse de 5 nœuds ou stoppez. A la voile, poursuivez votre route normalement. Ne tentez pas de suivre les animaux si ceux-ci sont fuyants. Après votre observation, éloignez-vous à vitesse réduite.

Si vous observez un mammifère marin pendant votre baignade, ou votre balade en paddle ou en palmes

Les mammifères marins sont des animaux sauvages qui, par jeu ou recherche de contact sexuel, peuvent interagir avec les humains qui les sollicitent, les amener au large et les mettre en danger.

En cas de rencontre avec un mammifère marin pendant votre activité en mer, profitez de votre chance et gardez vos distances.

De nouveau, pour votre sécurité et celles des mammifères marins, n'entrez pas contact physique avec eux. Des maladies sont transmissibles entre les mammifères marins et notre espèce.

Vous pouvez participer au programme de récolte de données scientifiques [Obsenmer en déclarant votre observation sur le site dédié.](#)

Si vous observez un mammifère marin échoué, vivant ou mort, ou qui vous semble en détresse

N'intervenez pas et contactez le réseau national d'échouage au 05.46.44.99.10

L'animal peut nécessiter des soins vétérinaires, ce qui ne peut être administré que par des personnes habilitées à prendre en charge des espèces sauvages et protégées.

Les agents de l'OFB seront présents cet été sur l'eau pour veiller à la tranquillité de ces animaux et répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site du parc :

<https://bit.ly/PrenezLeTempsIroise>

Contact presse

Lucie Moncuquet/ Chargée de mission Communication et Sensibilisation / 07 63 11 98 88
lucie.moncuquet@ofb.gouv.fr

Lucas Vicente / Chargé de projet Communication / 07 64 43 75 68
lucas.vicente@ofb.gouv.fr